



COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION D.E.V.S et l'intersyndicale C.F.D.T. - C.G.T. - F.O le lundi 30 octobre 2017

**PRESENTS : Madame MARTEL (Élue remplaçante)
Monsieur BADIE Denis (Directeur)
Madame RYCKBOSCH Marine (DRH)**

1- Reconnaissance des spécificités métier : non à la polyvalence

Réponse mairie : Ils ne modifieront pas les fiches de poste, ils gardent la spécificité de chaque métier.

2- Des remplaçants pour palier les diverses absences :

1 agent absent = 1 remplaçant dans un délai de J+1.

La mobilité entre les groupes scolaires n'est pas une solution.

Réponse mairie : A partir du 6 novembre, il va y avoir 2 embauches (1 ATSEM + 1 ARS) en CDD renouvelable.

Deux agents polyvalents qui sont à 50 % passe à 80 %.

A chaque absence de 1 mois au moins, il y aura une embauche en CDD pour palier au remplacement. En voyant notre forte demande de créer un pool de remplaçants une étude de faisabilité va être entreprise par la Direction, une réponse nous sera délivrée début décembre. Les 2 départs en retraite seront remplacés.

3- Mettre en place une meilleure communication au sein du service et un accès messagerie professionnelle pour chaque agent.

Réponse mairie : Il va être créé une adresse mail par école, plus une adresse par secteur. Les chefs de site sont formés pendant 3 ans et il leur sera répété d'accentuer le dialogue et l'échange pour transmettre toutes les informations.

4- Solutionner les problèmes de manutention des mobiliers inadaptés.

Réponse mairie : Les agents doivent faire remonter les sites où il y a des problèmes de manutention dû au mobilier.

5- Pique-nique pour toutes les écoles les jour de grève.

Réponse mairie : Les écoles qui auront les repas froids seront les écoles qui ne répondront pas au sondage ou qui se prononcent en totalité non grévistes.

6- Les heures (12+9+9) dédiées à des concertations restent des heures de concertation et non de production.

Réponse mairie : La direction va faire une note de service pour rappeler aux chefs de site que les heures de concertation restent dédiée à la seule concertation, car il est primordial de favoriser le dialogue entre les équipes et il est inadmissible de transformer ces heures en production.

7- Restitutions propres et en état des locaux des groupes scolaires après utilisation par les centres aérés et le associations.

Réponse mairie : La direction va faire un rappel à l'ordre aux associations et aux centres aérés pour leur signifier leurs obligations de nettoyage après utilisation. Si non respect de la convention signée, les agents doivent informer la hiérarchie de l'état de saleté des locaux pour pouvoir les sanctionner après.

8- Droit de regard et concertation avec les agents sur les dotation de produits d'entretien.

Réponse mairie : Le choix des produits d'entretien est imposé par les normes d'hygiène et sécurité de la collectivité. Les éponges sont interdites dans tous les locaux de la collectivité pour répondre aux normes actuelles d'hygiène.